



CIRRELT

Centre interuniversitaire de recherche
sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport

Interuniversity Research Centre
on Enterprise Networks, Logistics and Transportation

Bureaux de Montréal :

Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada H3C 3J7
Téléphone : 514 343-7575
Télécopie : 514 343-7121

Bureaux de Québec :

Université Laval
Pavillon Palasis-Prince, local 2642
Québec (Québec)
Canada G1K 7P4
Téléphone : 418 656-2073
Télécopie : 418 656-2624

www.cirrelt.ca

BOURSE DE MÉRITE À LA MAÎTRISE DU CIRRELT-QUÉBEC

Le CIRRELT-Québec a le plaisir d'annoncer qu'il offrira, pour l'année 2007, une bourse soulignant le mérite d'un étudiant de maîtrise. Cette bourse est la dernière octroyée par le CENTOR puisque celui-ci laisse maintenant sa place au CIRRELT.

MONTANT DE LA BOURSE

Cette bourse a une valeur de 1 000 \$.

ADMISSIBILITÉ

Tout étudiant inscrit à la maîtrise, membre du CIRRELT-Québec, et dont le directeur ou la directrice de recherche est également membre du Centre est admissible.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat ou la candidate doit soumettre par courrier électronique un dossier comprenant :

- 1 Un curriculum vitae à jour, incluant une liste de ses réalisations en matière de recherche d'un maximum de 4 pages.
- 2 Le dernier relevé de notes de baccalauréat et de maîtrise.
- 3 Une présentation de sa problématique de recherche (2 pages, interligne 1,5 et police de caractères 12 points).
- 4 Deux lettres de référence, dont l'une doit être rédigée par le directeur ou la directrice de recherche.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- L'excellence du dossier académique
- La qualité de la problématique de recherche
- Le curriculum vitae
- Les lettres de recommandation

DATE LIMITE

Les candidatures doivent être remises par courriel à l'adresse suivante : bourse@cirrelt.ca, au plus tard le 15 juin 2007.

AUTRES CONDITIONS

Le comité d'évaluation peut décider de ne pas attribuer la bourse de mérite s'il estime que les candidatures proposées ne répondent pas aux exigences d'une telle bourse. La direction du CIRRELT-Québec peut suspendre les versements de la bourse si le candidat abandonne le programme, est exclu du programme ou ne satisfait plus aux exigences d'admissibilité de cette bourse.

(La graphie masculine utilisée désigne autant les femmes que les hommes)